

# Priorité au traitement des eaux

Les industries agroalimentaires de 20 salariés et plus contribuent pour 671 millions d'euros à la protection de l'environnement en 2007. L'eau et les déchets sont les principaux domaines d'action.

Un peu plus de 670 millions d'euros. Soit près de 5 % du chiffre d'affaires annuel. Telles sont les dépenses engagées en 2007 par les établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus pour protéger l'environnement. Une petite moitié est consacrée aux redevances et taxes et un peu plus d'un quart à des dépenses de fonctionnement. Le solde finance investissements et études antipollution. Parce qu'il

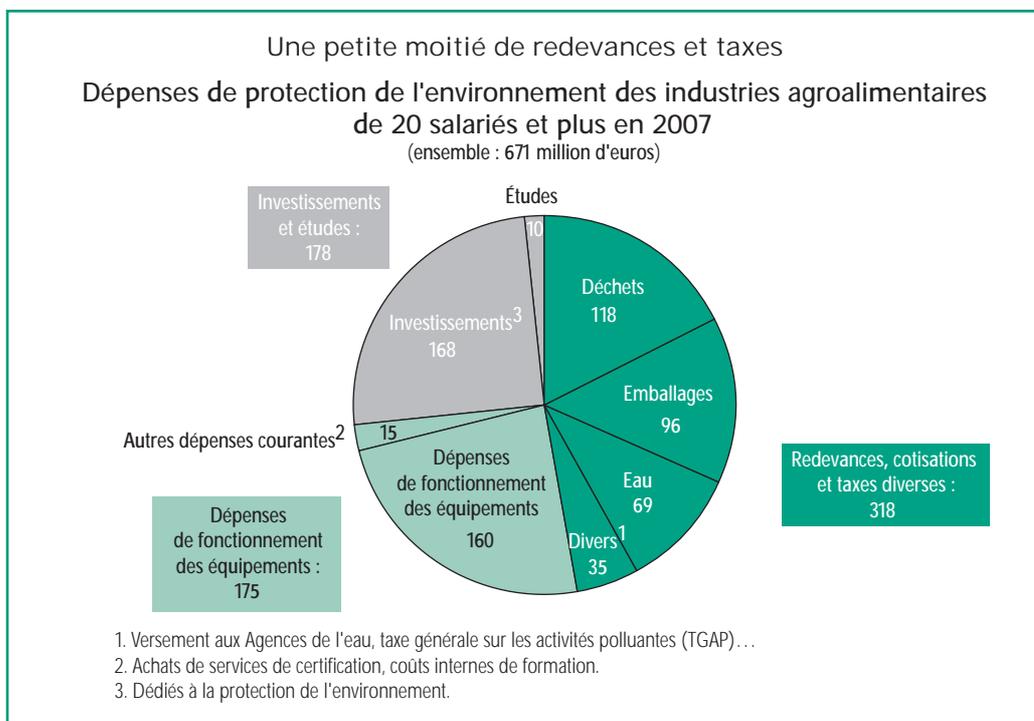
nécessite de gros investissements, le traitement des eaux usées est le principal domaine d'action des entreprises agroalimentaire dans leur lutte contre les pollutions.

### 318 millions de redevances, cotisations et taxes

Premier poste de dépenses environnementales, les redevances et taxes coûtent 318 millions d'euros en 2007 aux établissements agroalimentaires de 20 salariés et plus. Ces versements comprennent 118 millions d'euros pour le traitement des déchets et 69 millions pour celui des eaux usées. Les redevances et taxes sont aussi acquittées contre des prestations indirectes. Les industriels versent ainsi 96 millions d'euros de cotisations ou contributions à des organismes agréés et principalement à Éco-emballage, l'organisme responsable de l'organisation du tri des emballages ménagers en France. S'y ajoutent 35 millions d'euros, notamment pour les taxes générales sur les activités polluantes et les redevances pollution payées aux Agences de l'eau.

### Dépenses de fonctionnement

Les établissements agroalimentaires acquittent 160 millions >



Source : Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2007

Pour en savoir plus...

■ « Les dépenses 2004 de protection de l'environnement dans l'agroalimentaire : l'emprise de la réglementation », *Agreste Primeur*, n° 176, mars 2006

■ « Davantage d'investissements pour protéger l'environnement », *Agreste Primeur*, n° 135, septembre 2003

■ « Les IAA investissent pour protéger l'environnement », *Agreste Primeur*, n° 26, décembre 1997

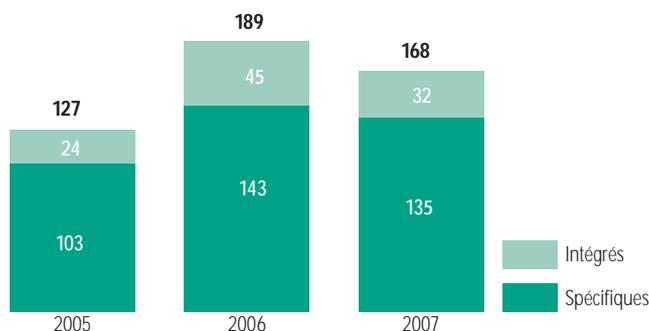
et le site Internet du SSP : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

> d'euros en 2007 pour le fonctionnement, l'entretien et la réparation des équipements antipollution. Soit en moyenne 96 000 euros par établissement concerné. Les dépenses de fonctionnement comprennent 57 % de coûts internes de fonctionnement et 43 % d'achats de services. Les coûts internes correspondent aux salaires des personnels affectés au fonctionnement des matériels et à l'achat d'énergie nécessaire aux équipements. Les services, effectués par des prestataires, peuvent concerner la maintenance, les analyses des laboratoires extérieurs ou encore la location longue durée (de bennes par exemple). Les dépenses de fonctionnement courant concernent pour 115 millions d'euros le traitement des eaux usées en 2007. Un domaine où les coûts internes dominent largement les achats de services. Avec 25 millions d'euros, la gestion des déchets est le deuxième poste de dépenses. Elle est majoritairement confiée à des prestataires.

### 168 millions d'euros d'investissements

En 2007, les établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés investissent 168 millions d'euros pour protéger l'environnement (4 % du total des investissements réalisés en 2007).

### Recul des investissements en 2007 Investissements de protection de l'environnement des industries agroalimentaires de 20 salariés et plus (million d'euros)



Source : Agreste - Enquêtes sur les dépenses pour protéger l'environnement 2005, 2006 et 2007

Un montant inférieur aux 192 millions de 2006, une année marquée par quelques grosses opérations comme la construction ou l'agrandissement de stations d'épuration.

### Un tiers des établissements investissent en 2007

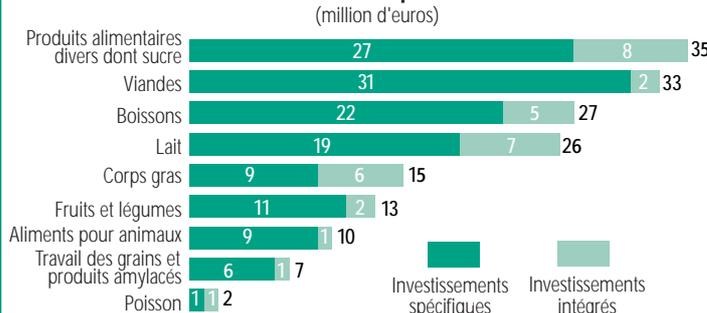
Un établissement, sur trois, investit en 2007, avec une prépondérance des grandes unités. Ils sont 58 % au-delà de 100 salariés et 25 % parmi les autres établissements. Les sommes engagées s'accroissent également avec la taille : 199 000 euros en moyenne chez les plus de 100 salariés et

119 000 pour les autres unités. L'écart tend toutefois à se resserrer sur la durée, avec la diffusion progressive des techniques de lutte contre les pollutions. Les grosses unités s'y engagent en premier, pour se conformer à la réglementation, mais aussi parce qu'elles ont davantage les capacités financières pour réaliser les investissements. Les autres établissements prennent ensuite le relais. L'investissement pour la protection de l'environnement répond à plusieurs motivations. Il s'agit parfois de se doter de lourds équipements en s'adaptant aux normes environnementales. C'est aussi le résultat d'un calcul économique. Une entreprise préférant investir dans un équipement antipollution plutôt que de payer des taxes et des redevances (pour l'assainissement par exemple). Le choix peut également correspondre à une démarche citoyenne.

### Des investissements spécifiques

Les investissements environnementaux de 2007 se font à 81 % par des opérations spécifiques. C'est-à-dire par l'acquisition d'équipements ou de matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement. Les autres investissements, dits intégrés, reflètent les surcoûts

### Des investissements qui reflètent l'importance des secteurs d'activité Investissements pour la protection de l'environnement par secteur d'activité des industries agroalimentaires de 20 salariés et plus en 2007 (million d'euros)



Source : Agreste - Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2007

> engagés pour lutter contre les pollutions à l'occasion de l'achat ou du renouvellement de matériels. Les investissements spécifiques sont fréquents dans le traitement des eaux et des déchets ainsi que dans la protection des sols et des eaux-souterraines ou de surface. Les investissements intégrés interviennent davantage dans la protection de l'air et du climat. En 2007, le traitement des eaux usées est le premier poste d'investissement pour l'industrie agroalimentaire qui y consacre 83 millions d'euros. Pour la construction, mais aussi l'agrandissement et la mise aux normes de stations d'épuration. Viennent ensuite, les investissements pour la protection de l'air, le traitement et la valorisation des déchets, puis la protection des sols et des eaux. Tous domaines confondus, les montants investis le sont à 57 % pour le traitement et l'élimination et à 27 % pour la prévention. Les opérations de prévention des pollutions restent toutefois les plus nombreuses, mais avec un coût moyen inférieur.

## Gros effort dans l'industrie des corps gras

Globalement, l'effort d'investissement d'un secteur d'activité reflète son poids dans l'ensemble de l'industrie agroalimentaire. Ainsi, les industries des viandes, des boissons et du lait sont les principales contributaires aux investissements environnementaux avec respectivement 33, 27 et 26 millions d'euros en 2007. Des montants répartis entre un grand nombre d'établissements. Dans l'industrie des corps gras, qui consacre 15 millions d'euros à ses investissements environnementaux, le montant moyen est de 629 000 euros, contre 162 000 pour l'ensemble des industries agroalimentaires ayant investi. L'effort d'investissement, conséquent en 2007, est partagé par >

### Traitement de l'eau : gros investissements mais aussi lourdes dépenses Dépenses courantes de fonctionnement et investissements de protection de l'environnement des industries agroalimentaires de 20 salariés et plus en 2007 (millier d'euros)

	Domaine d'action						Ensemble
	Eaux usées	Déchets	Sols, eaux souterraines et de surface	Air et climat	Autres domaines <sup>1</sup>	Divers	
<b>Redevances, cotisations et taxes diverses</b>	68 512	118 345	30 766			100 788 <sup>2</sup>	<b>318 411</b>
<b>Dépenses de fonctionnement des équipements</b>							
Achats de services	40 886	17 474	6 087	2 633	1 659		<b>68 739</b>
Coûts internes	73 827	7 140	5 815	3 765	720		<b>91 267</b>
<b>Ensemble</b>	<b>114 713</b>	<b>24 614</b>	<b>11 902</b>	<b>6 398</b>	<b>2 379</b>		<b>160 006</b>
<b>Autres dépenses</b>						14 631 <sup>3</sup>	<b>14 631</b>
<b>Investissements spécifiques</b>							
Investissements intégrés	76 265	11 645	19 213	20 672	7 411		<b>135 206</b>
Ensemble	6 890	2 423	2 219	16 411	4 422		<b>32 365</b>
<b>Ensemble</b>	<b>83 155</b>	<b>14 068</b>	<b>21 432</b>	<b>37 083</b>	<b>11 833</b>		<b>167 571</b>
<b>Études</b>	2 987	247	275	1 100	736	4 804 <sup>4</sup>	<b>10 149</b>
<b>Ensemble</b>	<b>269 367</b>	<b>157 274</b>	<b>64 375</b>	<b>44 581</b>	<b>14 948</b>	<b>120 223</b>	<b>670 768</b>

1. Bruits et vibrations, sites et paysages, rayonnements, recherche et développement sur l'environnement.
2. Inclut les cotisations et contributions relatives aux emballages, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).
3. Management environnemental et autres dépenses.
4. Études réglementaires.

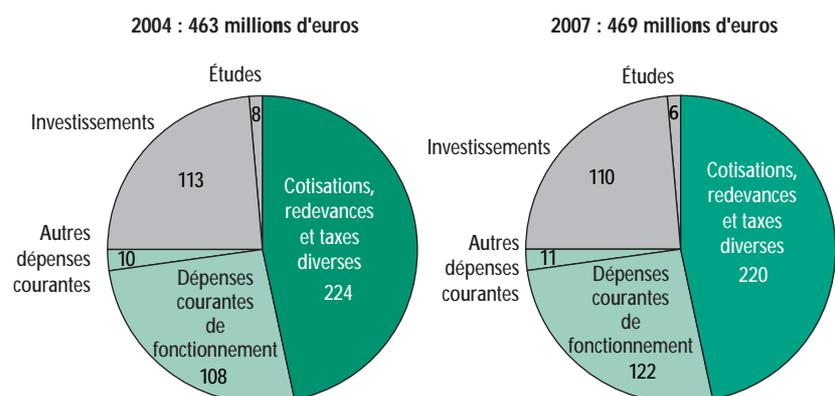
Source : Agreste - Enquête 2007 sur les dépenses pour protéger l'environnement

### Stabilité de la structure des dépenses de protection de l'environnement

■ La structure des dépenses de protection de l'environnement des établissements agroalimentaires de 100 salariés et plus évolue peu depuis 2004, dernière année de réalisation de l'enquête complète (voir méthodologie). Le total des dépenses est stable : 469 millions d'euros en 2007 contre 463 millions en 2004. La part des dépenses consacrées au paiement des redevances, cotisations et taxes diverses est toutefois plus faible en 2007. Notamment parce que les contributions relatives aux emballages passent de 89 à 74 millions d'euros.

*A contrario*, les dépenses courantes de fonctionnement des installations progressent. Pour la construction de nouvelles stations d'épuration dont il faut assurer le fonctionnement et l'entretien. Mais aussi du fait d'une gestion plus rigoureuse des déchets. Les sommes consacrées aux investissements sont stables : 110 millions d'euros en 2007 contre 113 en 2004. Et les dépenses d'études sont revues à la baisse, passant de 8 millions d'euros en 2004 à 6 millions d'euros en 2007.

### Dépenses de protection de l'environnement des industries agroalimentaires de 100 salariés et plus (million d'euros)



Source : Agreste - Enquêtes sur les dépenses pour protéger l'environnement 2004 et 2007

- > plus de huit unités sur dix. Grosses et petites unités y participent. L'industrie sucrière, réputée grosse consommatrice d'eau, investit 10 millions d'euros principalement pour généraliser l'installation de ses stations d'épuration.

## Le Nord et l'Ouest

Par la nature et le nombre des établissements agroalimentaires, le Nord et l'Ouest du pays concentrent la majeure partie des investissements environnementaux. La région Nord - Pas-de-Calais ainsi que la Picardie, en raison de la présence des sucreries et des fabricants de produits amylacés, figurent en tête pour le volume des investissements. Viennent ensuite la Bretagne et Les Pays de la Loire, premières régions d'implantation des industries agroalimentaires en nombre d'unités.

## Un engagement sous plusieurs formes

Les entreprises agroalimentaires engagent 10 millions en 2007 dans des études et des audits, souvent externalisés, pour la protection de l'environnement. La moitié des sommes engagées concernent des études préparatoires à la réalisation d'un investissement environnemental. Le traitement des eaux usées est le premier poste de dépenses. Les autres études relèvent de la mise en place des nouvelles réglementations. Le respect de l'environnement dans le processus industriel se traduit aussi par des opérations de formation et d'information dans les entreprises. Les dépenses 2007 de management environnemental dépassent ainsi les 12 millions d'euros. Ce montant est réparti entre

achats de services de conseil, frais de fonctionnement des cellules environnementales, coûts de formation ou d'information. Au total, 1 400 personnes travaillent en équivalent temps plein en 2007 pour la protection de l'environnement dans les industries agroalimentaires.

Ce qui correspond à une demi-personne en moyenne par établissement.

## José Maséro

SSP – Bureau des statistiques des structures agricoles et de l'environnement

## Methodologie

■ L'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche est réalisée par le Service de la statistique et de la prospective. Elle concerne depuis 2006 (exercice 2005) l'ensemble des établissements agroalimentaires d'au moins 20 salariés, qui exercent une activité de fabrication ou de transformation. Antérieurement, seules les unités de 100 salariés et plus étaient enquêtées. L'enquête donne annuellement un aperçu des investissements et des études en rapport avec la protection de l'environnement. Comme tous les trois ans, elle est complétée en 2007 par la mesure des dépenses courantes liées à cette activité : dépenses de fonctionnement, redevances, cotisations et taxes.

■ Les **dépenses courantes de fonctionnement** retracent les coûts de fonctionnement des installations spécifiques dédiées à la protection de l'environnement. Ils comprennent les achats de services, mais aussi les coûts internes en frais de personnel, frais d'entretien, achats d'énergie et de consommables. Ces dépenses sont ventilées en sept domaines : eau, déchets, air et climat, bruit, sols et eaux souterraines ou de surface, sites, paysages et biodiversité, autres domaines comme les rayonnements.

■ Les **redevances, cotisations et taxes** retracent l'ensemble des paiements dans les domaines de l'eau et des déchets. Elles comprennent aussi les paiements pour prestations indirectes à des organismes de recyclages des emballages.

■ L'enquête permet de distinguer deux types d'investissements matériels antipollution. Les investissements **spécifiques** sont destinés à réduire les pollutions liées au processus normal de fabrication. Les autres investissements sont dits « **intégrés** » à des changements de l'outil de production. Ils sont mesurés, à l'occasion d'un renouvellement de l'outil de production, par les surcoûts entraînés par l'adoption de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement. Les deux catégories d'investissement sont déclinées dans la même nomenclature d'action que les dépenses courantes. L'enquête mesure également le coût des études effectuées pour protéger l'environnement. Elles peuvent être sous-traitées ou être menées en interne. Leur coût comprend alors les frais de personnel au prorata du temps passé sur les projets. L'enquête distingue les études effectuées en prévision d'investissements futurs et celles relevant de réglementations.